



## Comité de l'eau et de la biodiversité

Réunion plénière du 3 décembre 2019

Sur invitation de Mme la Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité, une réunion plénière du Comité s'est tenue le 3 décembre 2019 à l'hémicycle régional.

Les diaporamas présentés en séance sont disponibles sur le site internet du CEB.

### **Étaient présents :**

Par ordre alphabétique :

#### **Représentant du Conseil régional :**

- Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO
- M. Jean-Claude NELSON

#### **Représentant du Conseil départemental :**

#### **Représentants des communes et groupements de collectivités territoriales :**

#### **Représentants des diverses catégories d'usagers et personnalités qualifiées :**

- M. Maurice ANSELME, directeur de l'établissement public du parc national de Guadeloupe
- M. Gérard BERRY, représentant des associations agréées de protection de la nature et de l'environnement
- M. Jean-Michel LANDRE, représentant de la pêche maritime
- M. Harry PLACIDE représentant les distributeurs d'eau
- M. Harry RUPAIRE, représentant de la Chambre d'agriculture de Guadeloupe

#### **Représentants de l'État :**

- M. Jérôme BLANCHET, représentant le préfet de la région Guadeloupe
- Mme Léa CLAIR, représentant la directrice de l'agence régionale de santé
- M. Pierre COQUELET, représentant l'office national de la chasse et de la faune sauvage
- M. Pierrick LIZOT, représentant le conservatoire du littoral
- M. Jean-Louis PESTOUR, directeur régional de l'office national des forêts
- M. Daniel SERGENT, représentant le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement

**Participaient également à la réunion :**

- M. Donatien CHARLES, DEAL
- Mme Emmanuelle CLEMESSY, Conseil Régional
- M. Hugues DELANNAY, directeur adjoint de l'Office de l'eau Guadeloupe
- M. Dominique LABAN, directeur de l'Office de l'eau Guadeloupe
- Mme Gabrielle LAMONTAGNE, Suez-Environnement
- Mme Vanessa MARTIN, DEAL
- M. Jean-Sébastien NICOLAS, préfigurateur de l'Agence régionale pour la biodiversité de Guadeloupe
- Mme Adeline POIRIER, Suez-Environnement
- M. Benjamin SEUX, BRGM

**Pouvoirs donnés :**

- à la DEAL par la DAAF
- à l'ONF par la DM
- M. Yvon COMBES à Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO

**Étaient absents :****Représentants du Conseil régional :**

- M. Jean-Philippe COURTOIS

**Représentants du Conseil départemental :**

- M. Jocelyn SAPOTILLE
- Mme Justine BENIN
- M. Marcel SIGISCAR

**Représentants des communes et groupements de collectivités territoriales :**

- M. Christian JEAN-CHARLES
- Mme Maguy CELIGNY
- M Jean LUBIN
- M. Jean-Claude MALO
- M. Sylvia SERMANSON

**Représentants des diverses catégories d'usagers et personnalité qualifiées :**

- Mme Mariane AIMAR
- M. Michel CLAVERIE-CASTETNAU
- M. Ywenn DE LA TORRE
- Mme Odile LAPIERRE
- M. Gilles LEBLOND
- M. Ferdy LOUISY
- M. Félix LUREL
- M. Frantz-Fabien MONTELLA
- M. Germain PARAN
- Mme Emilie PEUZIAT
- M. Patrick SELLIN
- Le président du comité départemental du tourisme de Guadeloupe ou son représentant

**Représentants de l'État :**

- le directeur général de l'agence française pour la biodiversité ou son représentant

## **Introduction :**

Après avoir constaté que le quorum n'était pas atteint (16 membres présents ou représentés sur 38), la décision de convoquer une deuxième séance à 9h50 le même jour est prise, en référence à l'article 13 du règlement intérieur du CEB et à l'article R213-55 du code de l'environnement.

Pour rappel, les délibérations intervenant à la suite de cette seconde convocation sur le même ordre du jour sont valables quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Après envoi d'une deuxième convocation à l'ensemble des membres, Mme la Présidente ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

1. Adoption du PV de la précédente réunion du 10 septembre 2019 ;
2. Mise à jour du programme de surveillance de l'état des eaux du bassin, *pour avis* ;
3. Mise à jour du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, *pour information* ;
4. Préfiguration de l'agence régionale de biodiversité (ARB) et point d'avancement - diagnostic, *pour information* ;
5. Motion relative à la préfiguration de l'office français de la biodiversité (OFB), *pour information* ;
6. Questions diverses.

## **1. Approbation du procès verbal de la séance du 10 septembre 2019 :**

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2019, est mis au vote.

=> **Le procès-verbal de la réunion plénière du 10 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.**

## **2. Mise à jour du programme de surveillance de l'état des eaux du bassin**

La présentation est assurée par Mme Vanessa MARTIN, cheffe de l'unité politique de l'eau de la DEAL.

L'avis conforme du CEB sur les modifications de l'arrêté de surveillance est demandé.

M. PESTOUR demande des précisions sur la fréquence des mesures.

Mme MARTIN indique que l'ensemble des informations est détaillé dans l'arrêté ministériel.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO demande confirmation sur le fait que ces paramètres constituent la base réglementaire et s'il y a des polluants spécifiques aux Antilles, elle regrette par ailleurs que l'effet « cocktail » ne soit pas pris en compte.

Mme MARTIN précise que la présentation fait ressortir les changements entre le précédent et le nouvel arrêté, et qu'il y a bien des polluants recherchés spécifiquement dans les DOM, comme la chlordécone par exemple.

Les résultats sont disponibles sur le site de l'observatoire de l'eau.

M. COQUELET demande si seul le compartiment eau est concerné par la surveillance.

Mme MARTIN précise que sont concernés les compartiments « eau », « sédiments » et « biote », l'ensemble des informations est inscrit dans l'arrêté ministériel.

**L'arrêté ministériel sera envoyé à tous les membres du CEB et indexé au compte rendu sur le site du CEB.**

**=> Le CEB approuve à l'unanimité le projet d'arrêté de surveillance de l'état des eaux du bassin.**

### **3. Mise à jour du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)**

La présentation est assurée par le bureau d'étude Suez Environnement, chargé de l'étude de révision du SDAGE. Les membres du CEB sont sensibilisés dans un premier temps sur ce qu'est le SDAGE et son application.

M. LABAN énonce son intérêt particulier à intégrer un volet sanitaire dans le prochain SDAGE, au regard des inquiétudes de la population vis-à-vis des polluants impactant la santé et des observations préoccupantes sur la dégradation des milieux.

Mme MARTIN répond que l'impact sanitaire est compris indirectement par de nombreuses dispositions. Par exemple, les dispositions sur l'assainissement devraient impacter positivement la qualité des eaux de baignades, les dispositions sur les captages doivent protéger la population, etc. Il n'est pas forcément prévu de dispositions précises, mais cela pourra être discuté dans les ateliers de travail sur la révision du SDAGE.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO rejoint la proposition de M. LABAN sur la nécessité de souligner l'aspect sanitaire. Il faut inscrire dans le SDAGE la protection des captages et des réseaux, et être rigoureux sur ce qui est livré à la population.

M. LABAN ajoute qu'il est compliqué de rassurer concrètement les gens sur l'aspect qualité, prenant pour exemple le rendu de la commission d'enquête sur la chlordécone.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO informe que le conseil d'administration du parc national de Guadeloupe a fait voter une disposition de « lanceur d'alerte ». Tout personnel administratif qui verrait son administration engager des actions contraires aux valeurs de la république française peut alors saisir le procureur.

Mme CLAIR informe que d'un point de vue sanitaire il existe déjà le plan santé environnement, et que pour la chlordécone il existe le plan chlordécone III en vigueur, avec le IV en cours de réflexion.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO répond que ces plans ne sont pas opposables, alors que ce qui fait la force d'un document comme le SDAGE, c'est son opposabilité.

Mme MARTIN indique que l'Union Européenne prêtera une attention particulière aux prochains programmes de mesures. Il sera nécessaire de bien mettre en œuvre les dispositions du SDAGE.

Le bureau d'étude Suez-Environnement présente la méthodologie conduisant à la révision du SDAGE.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO suggère d'ajouter l'IRSTEA et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) dans la liste des experts à intégrer dans les ateliers, et ajoute qu'il manque une réunion spécifique avec les élus, notamment sur le sujet de leur responsabilité vis-à-vis du SDAGE. Peu d'élus connaissent l'opposabilité du SDAGE, notamment l'effet récursoire de la loi NOTRe.

M. NELSON demande un vote pour l'ajout d'un volet sanitaire dans le SDAGE

**=> Les membres du CEB votent à l'unanimité l'intégration d'un volet sanitaire dans le prochain SDAGE et l'organisation d'un atelier avec les élus.**

M. LIZOT demande si les conseils scientifiques sont intégrés dans la démarche de révision, tandis que M. COQUELET s'interroge sur la consultation du futur Office Français de la Biodiversité (OFB).

Mme POIRIER répond que le parc national a été sollicité et est en attente d'autres propositions, l'OFB sera consulté.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO demande des précisions sur les lieux de réunion.

Mme POIRIER précise que la première se déroulera le 17 décembre à Basse-Terre, réunissant les acteurs pilotes de mesures, la seconde le 21 janvier à Baie-Mahault, avec les élus.

#### **4. Préfiguration de l'agence régionale de biodiversité (ARB) et point d'avancement**

La présentation est assurée par M. NICOLAS, préfigurateur de l'ARB de Guadeloupe, qui présente sa mission, détaille les différentes étapes accomplies et l'échéancier à venir.

M. LABAN intervient pour confirmer que l'Office de l'eau souhaite contribuer à la prochaine ARB via contractualisation et que ce sujet sera soumis au prochain conseil d'administration. Il demande par ailleurs des précisions sur les 7 axes d'intervention dont 2 concernent l'eau. Il aimerait qu'il y ait un axe de plus sur l'eau et la biodiversité et que l'Office de l'eau garde sa liberté au sein de l'ARB, l'Office présentera une convention en ce sens.

M. NICOLAS précise que les axes mentionnés, notamment l'axe sanitaire, comprennent bien la thématique eau.

M. LIZOT revient sur l'axe 4, avec un constat sur les compétences professionnelles. Il relève le besoin de travailler avec l'Université Antilles-Guyane sur des compétences spécifiques, c'est un élément que l'ARB pourrait développer, avec en ligne de mire le développement de formations vers les métiers en lien avec la biodiversité.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO confirme que les axes présentés ne sont pas figés et qu'ils peuvent encore évoluer, mais qu'ils donnent une indication des grands domaines d'intervention sur lesquels la future ARB pourra exercer ses missions. Elle ajoute plusieurs informations pour les membres du CEB :

- l'Agence française pour la biodiversité (AFB) va devenir l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et soutiendra l'ARB à raison d'environ 300 000 € par an ;
- l'OFB a vocation à gagner en efficacité, un délégué pour les Antilles est en cours de recrutement ;

- l'OFB subira une réduction des effectifs nationaux, mais qui ne devrait pas toucher les territoires ultra-marins ;
- dans le cadre de cette préfiguration, les directeurs du conservatoire du littoral et de l'ONF ont été rencontrés.

L'ARB doit être un vrai pouvoir sur le territoire, assurer des missions d'importance et être un guichet unique pour les porteurs de mission biodiversité. Elle doit aussi porter des missions défailtantes, par exemple celle d'un conservatoire botanique en Guadeloupe. Les moyens étant limités, il sera nécessaire de mutualiser les ressources des différents partenaires.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO ajoute que l'ARB ne sera pas une annexe de la Région même si celle-ci porte sa construction, mais se devra d'être indépendante. Elle pourrait être dénommée « agence de la biodiversité des îles de Guadeloupe » pour se démarquer de la Région.

Elle précise qu'initialement, au sein de l'OFB, il devait y avoir une direction pour tous les outre-mer, mais que les parlementaires du comité national de l'eau (CNE) ont obtenu une direction outre-mer plus importante au regard de la part de la biodiversité (plus de 80 %) présente dans les DOM.

M. LABAN demande des précisions dans la place des outre-mer dans l'OFB.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO indique qu'il y aura une direction outre-mer rattachée au conseil d'administration de l'OFB, mais qu'en termes de représentation au CA, il n'y a pas encore de certitudes. Par contre il y aura bien un délégué par bassin.

M. COQUELET précise que la direction des outre-mer a proposé un effectif de 240 agents. En Guadeloupe il y a actuellement 13 agents dans le service mixte de police de l'environnement (SMPE). Malgré les réductions d'effectifs sur le plan national, il devrait y avoir un renforcement humain en Guadeloupe sur les questions de police et de connaissance, avec une volonté de mutualiser et prioriser les actions avec celles de l'AFB.

M. LABAN demande s'il y aura toujours un représentant au CNE.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO répond positivement en ajoutant qu'il y aura toujours un comité interDOM au sein du CNE, soulignant que ce comité inter-DOM a pu intégrer les questions ultramarines dans les ordres du jour du CNE. Il y a aussi un comité national de la biodiversité où un vrai travail est fait sur la biodiversité ultramarine, une journée y a été dédiée en novembre. Par contre, il devrait y avoir une réduction du nombre de parlementaires et représentants des collectivités dans le CNE.

## **5. Motion relative à la préfiguration de l'office français de la biodiversité (OFB)**

La présentation est assurée par M. SERGENT.

Dans le contexte de création de l'OFB, le CEB de Guadeloupe formule le vœu d'une représentation des outre-mer à la hauteur des enjeux incomparables de ces territoires au sein du prochain comité d'orientation de l'OFB et de son conseil d'administration et déplore la suppression du comité d'orientation de la biodiversité ultra marine de l'AFB.

Une motion du CEB est proposée aux membres telle que déjà réalisée par le CEB de La Réunion.

M. LABAN trouve le dernier paragraphe de la motion trop timide et demande si cette motion n'est pas l'occasion d'évoquer la problématique des algues sargasses et les impacts économiques qui en découlent sur certaines communes.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO répond que la motion concerne la place des ultra-marins dans l'OFB et pense qu'il faut attendre un petit peu sur le sujet, avec notamment les conclusions qui ont suivi la conférence sur les algues sargasses.

Elle informe le CEB, sur la thématique des sargasses, que :

- il y aura un « plan sargasses 2 » ;
- un fonds de solidarité sera levé pour aider à la collecte des algues et sur les moyens de s'en préserver, ce fonds sera adossé à une taxe de séjour avant de donner un statut juridique à ces aides sachant que l'échouage des algues ne peut pas rentrer dans le cadre de la catastrophe naturelle ;
- le cabinet du premier ministre souhaiterait que la thématique de l'échouage des algues soit évoquée, au conseil de l'ONU, à la prochaine COP biodiversité et au prochain conseil pour la nature en 2020 ;
- la Région travaille à ce que les collectivités puissent être indemnisées, une enveloppe de 400 000 € devrait être débloquée pour 2020.

M. LABAN demande par quel moyen le CEB pourrait évoquer ce sujet.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO propose l'envoi d'un courrier au ministre de tutelle sur le sujet des sargasses.

**=> Les membres du CEB votent à l'unanimité, moins une abstention, la motion relative à la préfiguration de l'office français de la biodiversité.**

**=> Les membres du CEB votent à l'unanimité, moins une abstention, la rédaction d'une motion sur les algues sargasses.**

M. SERGENT demande des précisions sur le message à faire passer avec la motion sur les sargasses.

M. LABAN répond que c'est l'occasion de sensibiliser les décideurs sur les charges financières et les traitements que ces algues représentent.

## **6. Questions diverses**

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO demande à l'Office de l'eau de faire une synthèse des chiffres clés de l'eau 2019.

M. LABAN indique que cette 2ème édition des chiffres clés a été satisfaisante, mais pas suffisante d'un point de vue participation. Il y a eu un séminaire de 4 heures, à vocation pédagogique, avec présentation des grands axes de ces chiffres clés, avec un focus sur la dégradation des milieux aquatiques. Une version papier a été tirée à 500 exemplaires, tandis-que la version dématérialisée est accessible sur le site internet de l'observatoire de l'eau.

M. LABAN regrette qu'il n'y ait pas eu de participations des usagers malgré les invitations envoyées. Selon lui, l'observatoire de l'eau a bien rempli sa mission et les retours sur les chiffres clés ont été majoritairement positifs. Il relève la demande de les diffuser dans les milieux éducatifs.



Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO évoque le problème de mobiliser les usagers sur ces questions. Elle évoque une réunion publique récente sur la rénovation des canalisations à Gourbeyre où la participation du public était nombreuse, avec des questions précises sur les fuites, la qualité de l'eau, l'assainissement, etc.

Il est possible de se questionner si une grande réunion de restitution est la meilleure option pour conclure cette étude des chiffres clés, et s'il ne serait pas plus judicieux d'organiser une réunion par commune, en fin de journée, à la faveur de travaux par exemple, ce qui nécessite aussi des collectifs d'usagers actifs.

M. BLANCHET indique que cela n'avait pu être organisé qu'avec CAPEX lors des chiffres clés de 2018.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLOT fait ensuite un retour aux membres du CEB sur la dernière réunion du CNE :

- il y a eu un focus sur le plan EAU-DOM ; le CNE trouvant que les contrats de transitions ne vont pas assez vite, il préconise une tournée des territoires ultramarins en 2020 ;
- le commissariat général au développement durable doit visiter les Offices de l'eau pour organiser leur rapprochement avec les ARB ;
- la Réunion a pointé la problématique des exigences des banques dans les contrats de transition et pose la question de leur place au sein du CNE.

M. LABAN ajoute que l'Office de l'eau a voté dans son CA des mesures d'accélération des contrats de transition, pour mettre un terme aux tours d'eau et réduire les fuites.

La mise en œuvre lente des actions pose un problème de confiance vis-à-vis des usagers, il est nécessaire de développer une politique d'unité territoriale.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO complète sur le fait que ce n'est pas le rôle des collectivités majeures de porter seules le risque financier. Les banques publiques ne doivent pas se défausser. L'État devrait dire à ces banques d'accompagner les contrats de transitions, si ces contrats ont un vrai sens.

Ce sujet sera évoqué au prochain CNE par l'ensemble des DOM.

**Le compte rendu du prochain CNE sera envoyé aux membres du CEB.**

Un point calendrier, sur les prochains CEB, est effectué :

- si des documents sont à faire valider, une plénière courte pourra être organisée en janvier 2020 ;
- sinon, la prochaine séance se déroulera vers avril-mai 2020 après les élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO remercie les participants et lève la séance à 12h10.

**La présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' and 'G' followed by a vertical line.

Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO